



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3697

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Opération Lyon Part-Dieu - Participation à la remise, à titre onéreux, d'équipements publics d'infrastructure zone d'aménagement concerté (ZAC) et hors ZAC rue Servient, place de Francfort, rue Flandin, tunnel Vivier Merle et boulevard Vivier Merle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 18 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 10 juillet 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burillon, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb.

Conseil du 8 juillet 2019
Délibération n° 2019-3697

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commune (s) :	Lyon 3°
objet :	Opération Lyon Part-Dieu - Participation à la remise, à titre onéreux, d'équipements publics d'infrastructure zone d'aménagement concerté (ZAC) et hors ZAC rue Servient, place de Francfort, rue Flandin, tunnel Vivier Merle et boulevard Vivier Merle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 juin 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Lyon 3° - ZAC Part-Dieu ouest fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte

L'opération d'aménagement Lyon Part-Dieu recouvre un territoire de 177 ha qui comprend 2 périmètres :

- le périmètre de la ZAC Part-Dieu ouest (38 hectares), dans lequel la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu procède aux études de réalisation et à la mise en œuvre opérationnelle de la ZAC Part-Dieu ouest,
- le périmètre dénommé hors ZAC dans la continuité du secteur géographique couvert par la ZAC Part-Dieu ouest dans lequel des actions d'aménagement nécessaires au territoire du projet Lyon Part-Dieu seront réalisées.

Par délibérations du Conseil n° 2015-0917 et n° 2015-0918 du 10 décembre 2015, la Métropole de Lyon a approuvé le bilan de la concertation et le dossier de création de la ZAC Part-Dieu ouest ainsi que le traité de concession conclu avec la SPL Lyon Part-Dieu pour la réalisation de l'opération Lyon Part-Dieu.

Par délibération du Conseil n° 2017-1914 du 10 avril 2017, la Métropole a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC Part-Dieu ouest ainsi que l'avenant n° 1 au traité de concession et la convention de participation d'équilibre de la Ville de Lyon à l'opération du secteur ZAC. Cette délibération a acté les participations affectées à la remise à titre onéreux d'équipements publics, pour les remises d'ouvrages onéreuses dans le secteur hors ZAC et le secteur ZAC.

Il est proposé au Conseil d'individualiser une autorisation de programme, en vue du 2^{ème} versement des participations de la Métropole, affectée à la remise à titre onéreux d'équipements publics du périmètre hors ZAC et ZAC.

II - Le programme des équipements publics (PEP) de l'opération Lyon Part-Dieu

1° - Dans le cadre de la ZAC

Le PEP infrastructures de la ZAC Part-Dieu ouest comprend l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux, d'espaces libres, d'installations diverses à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier à l'intérieur du périmètre de la ZAC.

Le montant du PEP infrastructures de la ZAC est estimé à 195 984 951 € HT, soit 235 181 941 € TTC au stade du dossier de réalisation de la ZAC.

Le montant du PEP superstructures (crèche et extension de groupe scolaire) de la ZAC est estimé à 7 000 000 € HT, soit 8 400 000 € TTC au stade du dossier de réalisation.

2° - Dans le cadre du secteur hors ZAC

L'opération Lyon Part-Dieu s'appuie également sur la réalisation des ouvrages et des équipements d'infrastructures de dimension d'agglomération pour accompagner la mutation urbaine de ce secteur situé dans la continuité du secteur géographique couvert par la ZAC Lyon Part-Dieu ouest. Il comprend :

- place de Francfort tranches 1 et 2,
- rue Flandin nord et sud,
- rue Mazenod,
- rue Philip,
- rue Deruelle,
- esplanade Mandela,
- carrefour Paul Bert/Villette/Flandin/Lacassagne.

Ce PEP hors ZAC est estimé à 32 063 689 € HT, soit 38 476 427 € TTC.

Au total, le projet de PEP infrastructures de la concession est estimé à 228 048 640 € HT, soit 273 658 368 € TTC.

III - Participation à la remise, à titre onéreux, d'équipements publics d'infrastructure

Au titre du traité de concession et ses avenants, la participation de la Métropole, affectée à la remise, à titre onéreux, d'équipements publics pour la ZAC Part-Dieu ouest en budget d'investissement, s'élève à 120 316 594 € HT, soit 144 379 913 € TTC au taux de TVA en vigueur. Cette participation est inchangée.

La participation de la Métropole, affectée à la remise, à titre onéreux, d'équipements publics du périmètre hors ZAC en budget d'investissement, s'élève à 26 753 031 € HT, soit 32 103 637 € TTC. Cette participation est inchangée.

Dans ce cadre, le montant de la participation à la remise, à titre onéreux, d'équipements publics d'infrastructure, sous maîtrise d'ouvrage SPL, à verser en 2019, s'élève à 11 910 000 € HT, soit 14 292 000 € TTC pour la Métropole, conformément au compte-rendu annuel à la collectivité 2018 (CRAC). Cette participation est affectée aux ouvrages suivants :

1° - Dans le cadre de la ZAC

- tunnel Vivier Merle : rallongement et mise aux normes de la trémie Vivier Merle permettant l'accès au futur parking sous la place Béraudier et la libération de l'espace en surface au profit des modes doux et transports en commun.

Le financement de cet ouvrage est pris en charge en intégralité par la Métropole, conformément au PEP définitif délibéré.

Ainsi, la participation de la Métropole, à la remise, à titre onéreux, du tunnel Vivier Merle s'élève à 33 155 871 € HT, soit 39 787 046 € TTC (coût prévisionnel global travaux et honoraires).

Un 1^{er} versement en 2018 a représenté un acompte finançant les dépenses réalisées cette même année et s'est élevé à 6 250 000 € HT, soit 7 500 000 € TTC intégralement à la charge de la Métropole.

Le 2^{ème} versement en 2019 représente un acompte finançant les dépenses réalisées cette même année et s'élève à 8 000 000 € HT, soit 9 600 000 € TTC intégralement à la charge de la Métropole ;

- rue Servient : suppression des 2 voies au nord existant sur la rue Servient et couverture de la trémie de sortie du tunnel Brotteaux-Servient afin de créer un escalier donnant accès au toit du centre commercial.

Le financement de cet ouvrage est pris en charge pour moitié par les participations des constructeurs à la réalisation des équipements publics. L'autre moitié correspondant aux besoins excédant l'opération est financée par les collectivités, conformément au PEP définitif délibéré.

Ainsi, la participation de la Métropole à la remise, à titre onéreux, de la rue Servient s'élève à 4 935 460 € HT, soit 5 922 552 € TTC (coût prévisionnel global travaux et honoraires).

Le versement en 2019 représente un 1^{er} acompte finançant les dépenses réalisées cette même année et s'élève à 1 440 000 € HT, soit 1 728 000 € TTC ;

- boulevard Vivier Merle : rationaliser et simplifier l'utilisation du boulevard.

Le financement de cet ouvrage est pris en charge, d'une part par les participations des constructeurs à la réalisation des équipements publics correspondant à 30 % et, d'autre part par les participations des collectivités correspondant aux besoins excédant l'opération, soit 70 %, conformément au PEP définitif délibéré.

La participation totale de la Métropole à la remise, à titre onéreux, du boulevard Vivier Merle s'élève à 20 094 703 € HT, soit 24 113 643 € TTC (coût prévisionnel global travaux et honoraires).

Le versement en 2019 représente un 1^{er} acompte finançant les dépenses réalisées cette même année et s'élève à 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC.

2° - Dans le cadre du secteur hors ZAC

- place de Francfort et rue Flandin : réaménagement des espaces publics, de la gare routière et du dépose-minute ainsi que de la voirie de desserte.

Le financement de cet ouvrage est pris en charge en intégralité par les collectivités, conformément au PEP définitif délibéré.

La participation totale de la Métropole à la remise, à titre onéreux, de la place de Francfort et rue Flandin s'élève à 7 032 686 € HT, soit 8 439 223 € TTC (coût prévisionnel global travaux et honoraires).

Un 1^{er} versement de la Métropole est intervenu en 2018 pour un montant de 6 562 686 € HT, soit 7 875 223 € TTC.

Le 2^{ème} versement en 2019 représente 470 000 € HT, soit 564 000 € TTC, soit le solde de la participation de la Métropole à ces ouvrages.

IV - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Il convient d'individualiser une autorisation de programme complémentaire pour les rachats d'ouvrage sur l'opération n° 0P06O5012 - Lyon 3° ZAC Part-Dieu ouest, d'un montant de 14 292 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

Des compléments d'autorisation de programme resteront à individualiser, selon l'échéancier prévisionnel actualisé, pour le versement des participations affectées à la remise, à titre onéreux, d'équipements publics de la ZAC Part-Dieu ouest et du secteur hors ZAC. Ces échéances seront actualisées et fixées dans les CRAC en fonction de l'avancement de réalisation des ouvrages ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement à l'aménageur de la participation affectée à la réalisation des aménagements de la place de Francfort et de la rue Flandin, ainsi qu'un acompte sur les travaux du tunnel Vivier Merle, du boulevard Vivier Merle et de la rue Servient, dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC Part-Dieu ouest et du secteur hors ZAC à Lyon 3°, d'un montant de 11 910 000 € HT, soit 14 292 000 € TTC.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, pour un montant de 14 292 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, en 2019, sur l'opération n° 0P06O5012.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitre 21, pour un montant de 14 292 000 € TTC.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 32 736 968 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2019.

.

.